

LE DEVOIR

MONDE

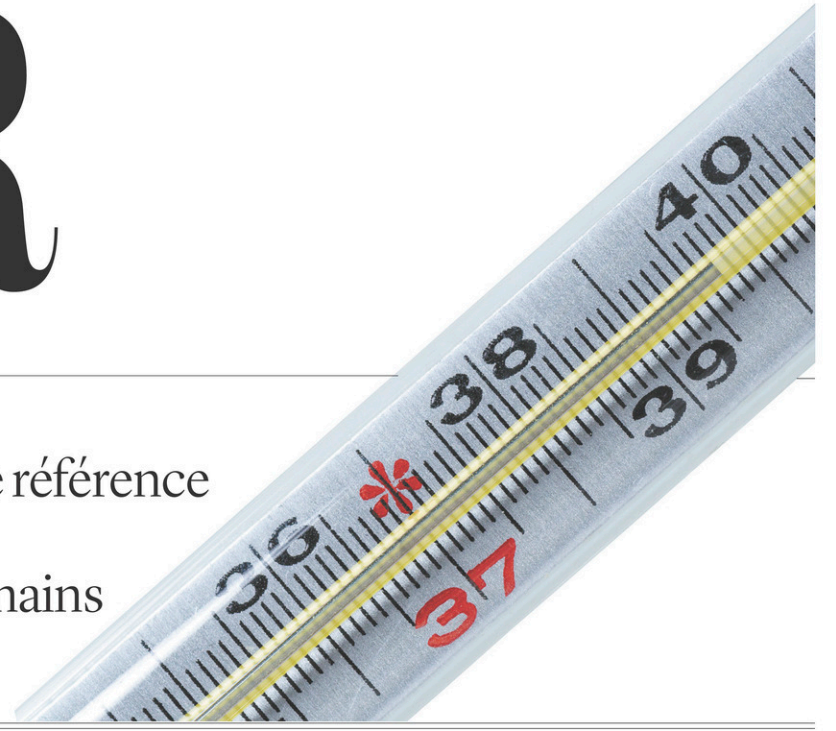
Pied de nez taiwanais, une chronique de François Brousseau
B1

CULTURE

De la musique électronique pour les yeux à Igloofest
B8

ACTUALITÉS

36,6°C, la nouvelle référence de la température corporelle des humains
A8



Hommage aux victimes du séisme en Haïti



Une cérémonie commémorative a eu lieu dimanche à Montréal pour rendre hommage aux quelque 200 000 victimes qui ont perdu la vie dans le tremblement de terre qui a secoué Haïti il y a maintenant dix ans. VOIR PAGE A 3

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

La colère reste vive en Iran

Des manifestations réprimées par les forces antiémeutes ont secoué plusieurs villes du pays

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Des manifestations contre le régime iranien ont sévi tout le week-end à Téhéran et se sont étendues, dimanche, à d'autres villes d'Iran, pour protester contre l'abattage accidentel de l'avion d'Ukraine International Airlines par un missile iranien, qui a fait 176 morts, dont de nombreux Canadiens.

Le gouvernement de Téhéran a déployé la brigade antiémeute dans les rues de la ville dimanche en soirée pour contrer ces manifestations qui ont été désapprouvées par le régime. La police a de nouveau fait usage de gaz lacrymogènes contre les manifestants, selon *The Guardian*.

Plus tôt ce week-end, l'ambassadeur britannique à Téhéran, Rob Macaire, avait d'ailleurs été interpellé par le régime pour avoir participé à une célébration à la mémoire des disparus dans la catastrophe aérienne. Et dimanche, des manifestants prorégime ont brûlé un drapeau britannique et un drapeau

VOIR PAGE A 4 : IRAN

III AIDE MÉDICALE À MOURIR

Ottawa sonde la population sur les directives anticipées

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Que les citoyens intéressés par l'élargissement de l'aide médicale à mourir se tiennent pour dit : ils ne disposent que de deux semaines pour donner leur point de vue à Ottawa. Le gouvernement fédéral entame aujourd'hui une série de consultations avant de modifier sa loi pour se conformer à un récent jugement de la Cour supérieure du Québec. Et il y a une surprise au menu puisqu'il s'enquerra aussi de l'opinion de la population à propos des « directives anticipées », sujet controversé s'il en est un.

Le gouvernement de Justin Trudeau a mis en ligne lundi matin un court

questionnaire auquel les citoyens sont invités à répondre d'ici le 27 janvier. Parallèlement, les ministres de la Justice (David Lametti), de la Santé (Patty Hajdu) et de l'Inclusion des personnes handicapées (Carla Qualtrough) tiendront des tables rondes avec des intervenants du milieu un peu partout au Canada. La première a lieu lundi à Halifax et la seconde se tiendra mardi à Montréal. Les séances ne sont pas ouvertes au public.

Ottawa doit déjà modifier sa loi, adoptée il y a trois ans et demi, parce que la Cour supérieure du Québec l'a invalidée (tout comme celle de Québec) le 11 septembre dernier. La Cour a jugé les lois inconstitutionnelles parce que réservées aux personnes dont la mort est raisonnablement prévisible (critère fé-

déral) ou qui sont en fin de vie (critère de Québec). La Cour a ainsi donné raison à Nicole Gladu et Jean Truchon, deux personnes atteintes de maladies dégénératives graves les faisant beaucoup souffrir, mais ne les condamnant pas à court terme. La juge a donné au législateur un sursis de six mois, soit jusqu'au 11 mars, pour adapter la loi.

Dans son questionnaire mis en ligne lundi, Ottawa demande aux citoyens si des mesures de protection additionnelles devraient être instaurées dans un contexte où des personnes n'étant pas en fin de vie pourraient elles aussi réclamer la mort. Ottawa fait huit suggestions, notamment : obliger le médecin traitant à discuter de la demande

VOIR PAGE A 5 : AIDE

INDEX

Avis légaux.....B2
Culture.....B7
Décès.....B4
Éditorial.....A6
Grille TV.....B7
Idées.....A7
Météo.....B6
Monde.....B1
Mots croisés.....B6
Religion.....B6
Société.....B5
Sports.....B4
Sudoku.....B6

III THÉÂTRE

Le retour aux sources d'Alain Deneault

MARIE LABRECQUE
LE DEVOIR

Son nom n'apparaît pas sur les marquises, mais l'essayiste Alain Deneault est étonnamment sollicité par le milieu scénique québécois. Dans les prochains mois, Montréal accueillera pas moins de trois spectacles inspirés par ses idées et ses écrits.

Sans compter les apparitions vidéo ou audio que le philosophe a faites dans des pièces, d'*Extramoyen* du Nouveau

Théâtre Expérimental, en 2017, au récent *Contre la suite du monde* à La Chapelle. « Cela fait longtemps que des gens de théâtre m'abordent », constatait, lors d'un passage dans la métropole, le prolifique essayiste, qui enseigne à l'Université de Moncton et vient d'entamer cet automne chez Lux la publication d'une série, *Les économies*, visant à restituer ses usages polysémiques à cette notion.

Juste retour des choses, en un sens, puisque, à l'âge de 20 ans, en 1990, Deneault avait tenté d'être admis au programme d'écriture de l'École na-

tionale de théâtre. « Et on m'avait reproché de faire un théâtre trop social! On me trouvait d'arrière-garde, parce qu'on disait: "c'est fini, ce théâtre-là". Je trouve amusant de voir que mes textes inspirent les artistes. »

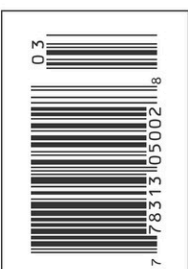
Et c'est lors de sa formation en études théâtrales à la Sorbonne qu'il en est venu à s'intéresser à la philosophie. En s'y frottant aux textes d'Aristote, de Diderot ou de Brecht, l'étudiant a vite compris qu'il cherchait dans le théâtre « tout ce qui m'amenait

Personne, ou presque, dans l'espace public ne porte un discours sur notre rapport à l'institution, sur le lien social, sur l'aliénation...

ALAIN DENEAULT



VOIR PAGE A 2 : THÉÂTRE



MÉTÉO

Pannes d'électricité et conditions routières difficiles au Québec

HELEN MOKA
UGO GIGUÈRE
LA PRESSE CANADIENNE

Des pannes d'électricité et des conditions routières difficiles ont caractérisé la journée de dimanche, après que le Québec a reçu des précipitations mêlées de verglas et de neige.

Le Québec et les Maritimes n'ont pas échappé à l'important système dépressionnaire qui a pris naissance dans le sud des États-Unis, entraînant tout un cocktail météo dimanche. « La bande de précipitations partait du Texas et touchait en même temps le Texas et le Québec. C'est vraiment un très vaste système qui a touché tout l'est du continent », explique le météorologue Simon Legault, d'Environnement et Changement climatique Canada.

Des dizaines de vols ont dû être annulés à l'aéroport Montréal-Trudeau.

Dans la grande région de Montréal, la pluie verglaçante s'est transformée en

neige à partir de la fin de l'avant-midi. En Outaouais, le grésil mêlé à de la pluie verglaçante a cessé en après-midi.

Si on a évité le pire dans le sud du Québec puisqu'il est tombé plus de grésil que de pluie verglaçante au cours de la nuit de samedi à dimanche, la situation était tout autre dans l'est de la province, où l'on a carrément eu droit à une tempête hivernale. Entre 20 et 30 centimètres de neige se sont abattus sur les régions de Québec et de Charlevoix.

La journée de dimanche a aussi été marquée par de nombreuses pannes d'électricité. Hydro-Québec en rapportait en matinée 125, touchant plus de 137 000 clients. Une très forte majorité des abonnés touchés se trouvaient en Montérégie, dans les secteurs de Longueuil, de Brossard, de Saint-Lambert et de la Vallée-du-Richelieu. Ce nombre a diminué en cours de journée pour atteindre quelque 14 000 abonnés au moment où ces lignes étaient écrites à 21h.

Quelque
137 000
clients
étaient
privés
de courant
en matinée
dimanche

Ce sont les lignes à haute tension qui traversent des corridors de forts vents qui sont les principales responsables de la situation, selon le porte-parole de la société d'État, Louis-Olivier Batty.

« On a un effet combiné entre le grésil et les forts vents. Un effet où les lignes, dans les grands corridors de vent, vont faire du galopage. C'est un phénomène que l'on connaît très bien, mais ça affecte la possibilité de garder ces lignes-là en tension », dit-il. Ce « galopage » est l'effet de balancement des fils qui en viennent à se frapper les uns contre les autres.

Plus de 250 employés d'Hydro-Québec ont été mobilisés sur le terrain pour rétablir le service.

Routes fermées

L'effet de ce cocktail météo s'est fait sentir sur le réseau routier, particulièrement au sud du fleuve Saint-Laurent.

Plusieurs tronçons de route ont été fermés dans la région de Chaudière-

Appalaches. Les conditions exécrables ont notamment forcé la fermeture de l'autoroute 20 dans les deux directions entre Lévis et Montmagny.

D'autres routes ont aussi été fermées, dont un tronçon de la route 132 dans le secteur de Montmagny, ainsi qu'un tronçon de la route 218 entre Saint-Henri et Saint-Charles-de-Bellechasse, de même qu'un tronçon de la route 281 entre Saint-Michel-de-Bellechasse et Saint-Raphaël.

Plus au sud, dans la grande région de Montréal, les automobilistes ont dû être extrêmement vigilants. L'autoroute 40, en direction ouest, a dû être fermée durant quelques heures dans le secteur du kilomètre 22 à Saint-Lazare à la suite de l'enlèvement d'un camion dans le terre-plein central.

De nombreuses sorties de route ont été répertoriées, notamment dans le secteur de Vaudreuil, à l'ouest de l'île de Montréal, ainsi qu'un peu partout en Montérégie, le long du fleuve sur les autoroutes 20 et 30, selon le ministère des Transports. Les automobilistes de la région de Québec ont dû faire face à une chaussée enneigée avec une visibilité réduite en raison de forts vents.

Pas moins de 1700 camions du ministère des Transports ont été déployés sur 32 000 kilomètres de routes du réseau. Ces équipements ont procédé à l'épandage de sel et d'abrasifs, au déglacage ou au retrait de la neige au besoin. Avec Caroline Montpetit

Universitaire et artiste

THÉÂTRE

SUITE DE LA PAGE A 1

à la philo ». Le philosophe considère également que l'essai et la conférence relèvent, d'une certaine façon, des arts. Pour lui, ce genre littéraire qu'est l'essai doit ainsi se soucier du style, lequel « donne implicitement au lecteur toutes les clés pour comprendre où [l'auteur] se situe par rapport à une question ». Quant à la conférence, qui comporte une adresse au public, « de l'émotion et une organisation du discours », il y voit un genre scénique à part entière.

Le philosophe, dont les travaux ont aussi alimenté un roman graphique — *Comment les paradis fiscaux ont ruiné mon petit-déjeuner*, de François Samson-Dunlop — estime que les artistes occupent un espace laissé largement vacant par les universitaires. « Personne, ou presque, dans l'espace public ne porte un discours sur notre rapport à l'institution, sur le lien social, sur l'aliénation... » Tout en soulignant qu'il parle en termes de tendance (il s'en prend aux structures plutôt qu'aux individus, nuancera-t-il plus tard), le polémiste déplore que « les universitaires

sont souvent plus occupés à obtenir des subventions — et à être surchargés de toutes sortes de tâches. De toute façon, ce n'est pas bien vu par les pairs de passer du temps à parler en société, plutôt que d'écrire des articles scientifiques pour leur communauté. Ce qui est triste, c'est de voir que les contribuables financent des travaux qui mériteraient d'être livrés d'une manière accessible au public. »

Brûlot

Que le théâtre utilise ses textes comme matériau ne surprend donc pas Alain Deneault — mais la quantité, oui. Le penseur ignorait même, avant que je lui en parle, l'existence de *Cœur minéral*, qui sera diffusée à l'Usine C, à la mi-mars, par une production suisse. Une pièce de Martin Bellemare nourrie notamment par le brûlot de l'essayiste, *Noir Canada*, sur l'industrie minière et « la complaisance des autorités canadiennes ».

L'éditeur a beau avoir cessé de rendre le livre disponible, en raison d'une entente à l'amiable « entre deux parties aux moyens absolument disproportionnés, les 5000 exemplaires qui ont été publiés, plus toutes sortes de versions pirates, circulent encore ». Et ses thèses continuent de vivre sous différentes formes. L'auteur estime d'ail-



Alain Deneault estime que les artistes occupent un espace laissé largement vacant par les universitaires.
VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

leurs avoir gagné la bataille sur le plan de la pensée politique « puisque nos idées, qui existaient à peine avant que l'affaire n'éclate, sont désormais partagées », se réjouit-il.

Une conférence prononcée au Festival TransAmériques en 2017, *Bande de colons* — « la prémisse d'un livre qui n'est pas encore écrit » —, a même inspiré deux projets différents. Un toujours en ébauche par Alix Dufresne et Marc Béland, les créateurs de *Hidden Paradise*. Et la pièce *Bande de bouffons*, écrite par Jean-Philippe Lehoux, une « enquête bouffonne sur le thème de l'héritage colonial canadien » dit-on, que le Théâtre du Tandem s'apprete à créer dans certaines Maisons de la culture.

Deneault y expliquait que la nomenclature des classes sociales à l'euro-péenne ne convient pas entièrement à nommer la « dynamique socio-historique » en Amérique. « Je pense qu'on a plutôt intérêt à se penser selon la hiérarchie colonisateur, colon, colonisé. En rappelant que les Québécois ne sont pas des colonisés, mais des colons prolétariés. Le colon, c'est l'exécutant, le subalterne qui tire de menus avantages du projet colonialiste en faisant la basse besogne. »

Une position intermédiaire, donc, « très difficile à assumer du point de vue de la conscience, parce qu'il n'est pas vraiment le dominé, comme l'est l'Autochtone. Mais il n'est pas non plus l'actionnaire de sociétés ferroviaires. On est entre l'arbre et l'écorce, parce qu'on profite de la colonie sans en être vraiment responsables. C'est pourquoi on a de la difficulté à l'admettre et à le conceptualiser afin de s'en sortir et de façonner les choses autrement. » Reprenant en boucle une entrevue qu'il a accordée à Marie-France Bazzo sur les conséquences de l'évasion fis-

cale, *Hidden Paradise* sera repris en mai au Quat'Sous. Alain Deneault n'a pu voir qu'un premier volet de cette chorégraphie. « Ce que j'aime beaucoup, c'est qu'on y voit vraiment comment le corps participe de la pensée. Et à quel point recevoir un discours politique le travaille. Nom Chomsky dit : les poncifs passent tout droit. Mais il y a des discours, scandaleux, qui changent radicalement notre perspective, qu'on n'est pas prêts à recevoir. Et c'est dans le corps qu'on les encaisse. »

Lui-même n'a rien de l'intellectuel désincarné. « Moi, j'ai l'impression d'être très cérébral, mais on me dit que je suis émotif et que je gesticule beaucoup. En fait, c'est tout un corps qui pense. Sartre l'avait dit : la pensée commence avec l'émotion. Ça peut être de l'indignation, de la curiosité. Et prétendre tenter d'expurger la pensée des passions n'est pas lui rendre service. Je crois que c'est la raison pour laquelle j'ai cette écoute dans le milieu culturel plutôt qu'universitaire. En fait, les universitaires me disent que je suis trop artiste... »

Bande de bouffons

Texte : Jean-Philippe Lehoux. Mise en scène : Jacques Laroche. Création du Théâtre du Tandem. Dans plusieurs Maisons de la culture, du 17 janvier au 5 février.

Cœur minéral

Texte : Martin Bellemare. Mise en scène : Jérôme Richer. Production : Compagnie des Ombres. À l'Usine C, du 17 au 19 mars.

Hidden Paradise

Idéation et interprétation : Alix Dufresne et Marc Béland. Production : LA SERRE. Au Théâtre de Quat'Sous, du 13 au 23 mai.

CC
MM
la Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Déjeuner-causerie

CGI

Montréal et son université

Dr Guy Breton
Recteur
Université de Montréal

14 février
de 11 h 30 à 13 h 30

Palais des congrès
de Montréal

Achetez vos billets >>>
ccmm.ca/guybreton



Présenté par

Bell

En association avec :

SNC-LAVALIN

En collaboration avec :

Hydro Québec

Ivanhoe Cambridge

les affaires YUL

Alcort International Montréal-Trudeau

III CENSURE

En enfer

JEAN-FRANÇOIS NADEAU



De longue date, on voudrait bien croire, en toutes sortes d'affaires, que le livre est un porteur du mal et qu'il suffit donc, au besoin, de le brûler pour s'en exorciser. On le voit encore dans ce procès ridicule intenté contre Yvan Godbout, un auteur québécois sans talent particulier, sinon celui de susciter un haut-le-cœur dans un roman où il est question d'un viol impliquant une enfant de neuf ans. Pour ceux qui réduisent les idées aux objets qui les portent, les livres apparaissent avoir tous les défauts humains, ce qui est une façon courante d'en venir à penser comme un singe.

Dans la chasse à la pédophilie qui occupe l'actualité en se cristallisant autour de Gabriel Matzneff, la maison d'édition Gallimard atteint, en annonçant qu'elle cesse d'assurer la diffusion du journal de cet auteur, un sommet d'hypocrisie. Car chez Gallimard c'est bien le journal de ce mondain vaniteux et creux, plus que n'importe quoi d'autre de lui, qu'on avait décidé de soutenir depuis quarante ans. Ses romans assommants, Gallimard les a laissés à d'autres. Ils sont publiés à l'enseigne des éditions de La Table ronde, une maison ancrée à droite qu'elle a fini par racheter. L'éloge de la pédophilie qu'expose Matzneff dans ses carnets, c'est bien sous le chapiteau principal de Gallimard qu'on les a fait mousser durant toutes ces années. Pourquoi ?

Cette publication d'un écrivain qui n'aime rien tant que de se regarder écrire est le symptôme d'un système où les compromissions, les lâchetés, la complaisance odieuse et les arrangements entre amis sont mis au service des facilités mercantiles qui président à leur publication. Dans sa repentance affichée pour la galerie, c'est de cela aussi que Gallimard ne parle pas.

Guy Debord avait un jour critiqué rageusement cet empire de l'édition française, en montrant du doigt le fait que ce n'était, au bout du compte, qu'une entreprise commerciale, c'est-à-dire une structure prête à recueillir à peu près tout sous son aile, pourvu que même les plumitifs élus par ses soins à la notoriété promettent, d'une façon ou d'une autre, de nourrir son capital financier ou culturel. Durant la Seconde Guerre mondiale, faut-il le rappeler, cette volonté de puissance ira jusqu'à sacrifier des écrivains au nom d'une atmosphère saturée par les idées fascistes. Tout est affaire d'époque, les cibles et les idées variant avec elles. Même Guy Debord finira par être imprimé chez Gallimard.

On touche à un autre sommet d'hypocrisie quand, au Québec, le p.-d.g. de la Grande Bibliothèque ressent soudain le besoin de retirer de la collection de l'institution les journaux de Matzneff. Ces livres qu'à peu près personne n'empruntait de toute façon deviennent soudain la caution de vertueuses intentions, comme si on ignorait jusqu'ici ce qu'ils contenaient d'imbécillités pénibles.

Le livre est un ennemi si commode et si compact pour s'éviter de discuter du fond des choses. Vous le prenez, vous le jetez. Et il ne vous reste plus, dès lors, qu'à prétendre que les idées qu'il contenait sont parties avec lui, par magie.

Devant les vents du présent, on se donne bonne conscience comme on peut. Tant qu'à faire, pourquoi ne pas se demander s'il ne faudrait pas retirer aussi des bibliothèques publiques les carnets et journaux de Gide, où se dessine son amour pour les jeunes garçons, « lorsque l'adolescent commence à découvrir son exigeante nouveauté avec une surprise exquise », et son attirance sexuelle pour des enfants de moins de dix ans ? Que fait-on avec les livres de Tony Duvert, restés sur les rayons, alors qu'il se définit lui-même comme « écrivain pédophile » ? Faut-il brûler les livres de Guy Hocquenghem, comme on a voulu brûler si longtemps ceux de Sade, quitte à oublier, chez l'un comme chez l'autre, tout ce qu'ils disent sur la marche clopinante du monde, sur un mode autrement plus exigeant que ceux de l'insipide Matzneff, jamais occupé, lui, à autre chose que de s'aimer et de faire croire que ses livres valent le détour ?

Faut-il désormais penser uniquement à Nabokov comme un collectionneur de papillons exotiques plutôt qu'à titre d'auteur de *Lolita* ? On pourrait aussi se demander s'il est sage de laisser encore emprunter à la Grande Bibliothèque des disques où l'on trouve Serge Gainsbourg chantant *Lemon Incest* ou Léo Ferré interprétant *Petite*. Mais non. On ne se demande rien. On retire Matzneff « dans la foulée de la décision des éditions Gallimard » et « pour les mêmes raisons », dit le communiqué officiel. Autrement dit, en vertu de la même hypocrisie ambiante qui confond l'objet avec le sujet.

Écrire un livre où il est question de pédophilie est un acte de fait, mais ce n'est pas la pédophilie elle-même. Que je sache, la plupart des pédophiles n'écrivent pas de livres. Et on ne me fera certainement pas croire qu'on devient pédophile pour en avoir lu des éloges, pas plus que je ne deviens croyant en lisant la Bible ou assassin en plongeant mon nez dans le sang qui coule entre les lignes des romans de Patrick Senécal.

Le livre est un ennemi si commode et si compact pour s'éviter de discuter du fond des choses. Vous le prenez, vous le jetez. Et il ne vous reste plus, dès lors, qu'à prétendre que les idées qu'il contenait sont parties avec lui, par magie. Ce n'est certainement pas ainsi que la société se mettra à l'abri de la pédophilie.

Je regarde toujours avec inquiétude, dans ce qui reste de la bibliothèque de mon père, des livres dont la lecture lui avait été autorisée au préalable par des prêtres au nom desquels la censure ambiante s'exerçait. Nous avons eu ici, très longtemps, le réflexe d'associer les livres aux enfers plutôt qu'à des portes qui ouvraient vers les cieux.

En 1964, dans ses *Chemins de l'avenir*, Lionel Groulx réclamait que nous retourillions, tête baissée, vers ce curieux passé. L'historien en soutient et regrettait que les jeunes se mettent à lire Albert Camus, Jean-Paul Sartre ou Simone de Beauvoir. Cette dernière, a-t-on fait valoir contre elle ces derniers jours, avait osé signer une pétition où, dans les années 1970, elle défendait le droit d'exister aux livres de Gabriel Matzneff. Faudra-t-il désormais cesser de lire Simone de Beauvoir ?

LES 10 ANS DU SÉISME À HAÏTI

Une cérémonie aux airs de communion à Montréal

LEÏLA JOLIN-DAHEL
LE DEVOIR

Plusieurs centaines de personnes ont pris part aux commémorations du 10^e anniversaire du séisme à Haïti, dimanche à la Tohu. Survivants et endeuillés se sont réunis pour une minute de silence en l'honneur des disparus à 16 h 53, l'heure même où tout a basculé le 12 janvier 2010.

Après le silence, le vacarme. Au son des tambours, la foule a été encouragée à faire son propre « *goudougoudou* », mot haïtien qui désigne le bruit provoqué par les mouvements du séisme. Plusieurs ont ensuite crié des noms de victimes qui sont décédées dans le puissant tremblement de terre où une trentaine de secondes ont suffi pour tuer 200 000 personnes en plus d'en blesser 300 000 autres.

« *Ayibobo* », ont scandé les gens dans les gradins, animés par la maîtresse de cérémonie, Maguy Métellus. Cette exclamation en créole a une signification proche du mot « *amen* » et se veut « un cri qui exprime la joie et l'exaltation aussi bien que la douleur, les compliments ou la prière », a-t-elle expliqué.

« Ce 12 janvier, le bruit et la fureur nous ont engloutis. Certains en sont sortis vivants, d'autres y furent aspirés à jamais », a déclaré au micro Marjorie Villefranche, directrice générale de la Maison d'Haïti, qui a coordonné l'événement. « Personne n'a oublié, voilà pourquoi nous sommes ici ce soir, voilà pourquoi nous commémorons. Pour honorer tous ceux qui sont morts », a-t-elle résumé.

« Ça a pris tous les Haïtiens. C'est un truc qui est arrivé, comme si tout s'écroulait, tout s'était écroulé », se souvient la cinéaste Laurence Magloire, survivante du puissant tremblement de terre. Lors de la secousse, elle se trouvait dans sa chambre, en banlieue de Port-au-Prince. « J'allais prendre quelque chose et je me suis dit : "Il me semble que je vais tomber par terre." Ça te jette à terre », raconte-t-elle.

« J'ai senti la secousse. Je n'ai rien vu casser autour de moi, dans mon quartier non plus. » Ce n'est que quand elle a reçu un appel de sa fille qu'elle a compris l'ampleur de ce qui s'était produit. « Ma fille m'appelle : "L'hôpital est tombé. L'hôpital de sept étages est devenu un étage" », illustre-t-elle. La cinéaste n'a heureusement perdu personne de sa famille immédiate.

Montréalais d'origine haïtienne, Réginald Raymond, comme bien d'autres, a quant à lui eu moins de chance. L'un de ses amis est mort dans la tragédie, écrasé sous un bloc de ciment. « C'est un peu dur, des fois. On est avec des amis et Patrick n'est pas là, il est décédé », regrette-t-il.

La mairesse de Montréal, Valérie Plante, a tenu à souligner les liens qui unissent les Montréalais et la commu-



Une femme brandissant son poing lors de la cérémonie de commémoration organisée dimanche à la Tohu en l'honneur des victimes du séisme VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

nauté haïtienne, notamment lors des moments qui ont suivi la tragédie. « La communauté haïtienne de Montréal n'était pas toute seule à ce moment-là parce qu'il y avait les autres Montréalais, qui eux aussi ont dit "présent" », a-t-elle relaté, saluant la « force et le courage » du peuple haïtien. « La résilience, c'est une belle qualité. Mais il faut avoir de l'aide tout autour pour faire en sorte de ne pas se sentir seul et abandonné », a-t-elle déclaré, rappelant qu'à « Montréal, on sera toujours là ».

Beaucoup à faire

Plusieurs des personnes présentes estimaient qu'il y a encore beaucoup à faire pour qu'Haïti se reconstruise.

Laurence Magloire raconte avoir sondé la population haïtienne lors d'un

vox-pop pour commémorer les dix ans du séisme. « Les gens disent qu'ils sont dans de la plus grosse merde qu'avant, rien n'a changé », déplore-t-elle.

« Il y a beaucoup de corruption là-bas, je ne sais pas si ça va changer un jour. Un jour, je pourrai retourner en Haïti et dire : "Je suis bien dans mon pays." C'est mon rêve », espère pour sa part Réginald Raymond.

« Nous ne baissions pas les bras. Haïti n'est pas seule face à la violence des inégalités et injustices sociales. L'indécence de ceux qui possèdent plus de la moitié des richesses de la planète est écœurante, mais nous savons que bien des peuples résistent », a déclaré de son côté M^{me} Métellus. « Et si le prochain *goudougoudou* venait de nous ? » ajoute-t-elle.

Des commémorations teintées d'amertume à Port-au-Prince

AMÉLIE BARON
À PORT-AU-PRINCE
AGENCE FRANCE-PRESSE

Haïti rendait hommage dimanche aux plus de 200 000 victimes du séisme qui, le 12 janvier 2010, a ravagé la capitale et ses environs, où domine l'amertume devant l'échec de la reconstruction et l'instabilité politique.

Dès les premières heures de la journée, les Haïtiens se sont rendus nombreux dans les églises pour participer aux messes célébrées à la mémoire des disparus. En présence des membres du gouvernement, de hauts fonctionnaires et de diplomates étrangers, le président haïtien, Jovenel Moïse, a déposé une gerbe au monument commémoratif du séisme, érigé à l'extérieur de la capitale, sur le site où des milliers de victimes ont été enterrées dans des fosses communes.

Cette première étape des commémorations officielles a été légèrement perturbée par une poignée de contes-

tataires manifestant contre le pouvoir en place.

Puis, le chef de l'État a, dans un discours, appelé à l'unité, dans un contexte de fortes tensions sociopolitiques en Haïti. Le 12 janvier 2010, « nous étions ensemble : nous avons mangé ensemble, nous avons dormi ensemble, nous avons pleuré ensemble, nous avons prié ensemble », a dit M. Moïse. « Dix ans après, Haïti offre malheureusement une autre image au monde. Où est donc passée cette solidarité ? » demande celui dont l'opposition réclame la démission.

« Décennie perdue »

Il y a dix ans, les trente secondes qu'a duré la secousse de magnitude 7 avaient transformé Port-au-Prince et les villes de Gressier, de Léogane et de Jacmel en champs de ruines, entraînant la mort de plus de 200 000 personnes, en blessant 300 000 autres.

Plus d'un million et demi d'Haïtiens s'étaient retrouvés sans logis, plaçant les autorités et la communauté huma-

nitaire internationale devant le colossal défi d'une reconstruction dans un pays sans cadastre ni code de la construction.

« C'est une décennie perdue, totalement perdue », affirme l'économiste haïtien Kesner Pharel. « La capitale n'a pas été reconstruite, mais la mauvaise gouvernance ne dépend pas exclusivement des autorités locales : à l'échelle internationale, nous n'avons pas vu ce mécanisme de gestion de l'aide pour permettre au pays d'en bénéficier », souligne-t-il.

L'impossible traçabilité des milliards de dollars d'aide que les donateurs internationaux avaient promis de verser dans les semaines suivant la catastrophe accentue l'amertume des survivants, restant à la merci d'une catastrophe qui ne prévient pas.

Dix ans plus tard, la reconstruction du principal hôpital du pays n'est toujours pas achevée et le travail des organisations non gouvernementales reste indispensable pour pallier les carences de l'État.



Une femme investissant un policier antiémeute lors d'un rassemblement en l'honneur des victimes du vol d'Ukraine Airlines, à Téhéran, dimanche. MONA HOUBEHFEKR ISNA VIA AFP

« Beaucoup de colère »

IRAN

SUITE DE LA PAGE A 1

israélien devant l'ambassade du Royaume-Uni à Téhéran.

Selon Vahid Yusecoy, doctorant en sciences politiques à l'Université de Montréal, et spécialiste des politiques iraniennes et turques, des informations ont circulé sur les réseaux sociaux iraniens selon lesquelles le gouvernement aurait négligé d'interrompre le trafic aérien le 8 janvier en espérant qu'un avion serait abattu par des roquettes américaines. « Ils ont mis des civils en danger et cela a créé beaucoup de colère, dit M. Yusecoy. Cela fait des années qu'il y a beaucoup de colère parmi les Iraniens. Cela a commencé dans les campus », poursuit-il.

Dans la journée de dimanche, le président américain, Donald Trump, a envoyé un message sur Twitter, exhortant, comme il l'avait fait la veille, le gouvernement iranien à ne pas tirer sur les manifestants. « Ne tuez pas vos manifestants, a-t-il écrit. Il a aussi écrit en farsi, langue des Iraniens : « Le gouvernement iranien doit permettre aux groupes de défense des droits de la personne de surveiller et de rapporter les faits sur le terrain concernant les protestations continues du peuple iranien. »

M. Yusecoy rappelle qu'en novembre, la répression de manifestations contre le régime, entre autres liées à la hausse du prix de l'essence, a fait au moins 300 morts selon Amnesty International, et jusqu'à 1 000, selon des sources américaines. M. Yusecoy relève qu'au cours de ces manifestations, il n'y avait pas de slogans contre les États-Unis, même si ces derniers maintiennent un embargo économique contre l'Iran.

Téhéran avait alors coupé Internet durant sept jours à cause des manifestations, une mesure à laquelle il n'a pas encore eu recours cette fois-ci.

Tensions chroniques

La tension, chronique, entre ces deux pays ennemis a connu un brusque accès le 3 janvier avec l'élimination d'un important général iranien, Qassem Soleimani, à Bagdad, suivie le 8 janvier de représailles iraniennes à coup de missiles contre des cibles militaires américaines en Irak. Quelques heures plus tard, l'avion ukrainien était abattu après son décollage de Téhéran.

Dans ce climat hypertendu, l'émir du Qatar, cheikh Tamim ben Hamad Al-Thani, dont le pays est allié des États-Unis, mais entretient de bonnes relations avec l'Iran, a rencontré à Téhéran le président iranien, Hassan Rohani, et M. Khamenei.

« Nous sommes convenus [...] que la seule solution à [la] crise passe par la désescalade et le dialogue », a dit l'émir. La situation demande « plus que jamais un renforcement des relations entre États » de la région, a jugé M. Khamenei.

M. Rohani a rencontré également le ministre des Affaires étrangères pakistanais, Shah Mehmood Qureshi, dont le pays a proposé les bons offices pour

Enquête en cours

Huit autres représentants canadiens se rendront en Iran lundi pour participer à l'enquête sur l'écrasement d'avion. Trois membres de l'Équipe permanente de déploiement rapide d'Affaires mondiales Canada sont arrivés samedi en Iran, où ils s'affairent à mettre en place une base d'opérations pour le gouvernement canadien. Les huit Canadiens devraient arriver en Iran lundi. Selon Affaires mondiales Canada, ces représentants fourniraient une assistance consulaire aux familles des Canadiens, notamment pour identifier les victimes, rapatrier les corps et participer à l'enquête.

La Presse canadienne

tenter de rapprocher l'Iran et l'Arabie saoudite, rival de Téhéran et grand allié des États-Unis.

À Washington, le chef du Pentagone, Mark Esper, a affirmé que Donald Trump était toujours prêt à discuter avec l'Iran « sans condition préalable ».

Pendant ce temps, huit roquettes se sont abattues dimanche sur une base aérienne irakienne abritant des soldats américains au nord de Bagdad, ont indiqué des sources militaires irakiennes, sans préciser l'origine des tirs. Quatre soldats irakiens auraient été blessés, selon l'armée irakienne. Les sources militaires irakiennes ont assuré qu'aucun soldat américain n'avait été touché.

La quasi-totalité des troupes américaines a déjà quitté cette base située dans la région de Balad, après une escalade entre les États-Unis et l'Iran sur le sol irakien.

Commémorations

Des commémorations en hommage aux victimes de l'écrasement se sont tenues dimanche soir au pays.

À Montréal, la communauté iranienne a organisé une veillée en soirée précédée d'une manifestation durant l'après-midi à Montréal. « Les actions que nous faisons au Québec et au Canada sont toujours en lien avec ce qui se passe en Iran », disait l'une des organisatrices de l'événement, Razieh Razavynia.

Le premier ministre Justin Trudeau a déclaré qu'il était « déchirant » d'écouter les récits des proches des 57 Canadiens qui ont péri dans l'écrasement d'un avion de ligne ukrainien en Iran la semaine dernière. Alors qu'il participait à une cérémonie commémorative pour 13 victimes qui vivaient à Edmonton, dimanche, M. Trudeau a affirmé qu'il avait appris qui étaient ces personnes, ce qu'elles aimaient faire et quels étaient leurs espoirs pour l'avenir.

Bien que la tragédie ait durement frappé la communauté irano-canadienne, M. Trudeau a affirmé que c'était une tragédie canadienne. « Lorsque le vol 752 a été abattu, les familles ont perdu ceux qu'ils aimaient et notre pays a perdu leur contribution. C'est une tragédie nationale et le pays entier est en deuil » a déclaré le premier ministre.

Avec La Presse canadienne et l'Agence France-Presse

RECHERCHE ET INNOVATION

Vers le développement d'opioïdes non addictifs

MAGDALINE BOUTROS
LE DEVOIR

Des chercheurs montréalais tentent de créer en laboratoire des opioïdes qui, tout en conservant leur effet analgésique, ne créeraient pas de dépendance. Pour ce faire, Malcolm Whiteway, titulaire à l'Université Concordia d'une chaire de recherche du Canada en génomique microbienne, et son équipe font appel à des cellules de levure capables de produire des opioïdes grâce à une manipulation génétique.

« On utilise de la levure principale parce que ce sont des cellules qu'on peut facilement manipuler génétiquement et qui croissent facilement, explique le professeur spécialisé en biologie de synthèse. On les utilise également parce qu'on comprend bien leur mode de fonctionnement. »

Les opiacés sont normalement dérivés de l'opium, lui-même issu du latex du pavot. Des opioïdes comme la morphine ou la codéine sont utilisés pour soulager la douleur chronique ou aiguë. Mais ils créent également une grande dépendance en produisant un effet euphorique. Aux États-Unis, plus de 200 000 Américains sont décédés à la suite d'une surdose d'opioïdes de 2000 à 2016. Au Canada, on dénombre 11 500 décès liés aux opioïdes entre 2016 et 2018.

Depuis 2017, l'Université Concordia accueille la première fonderie de génomes au Canada, une plateforme technologique qui permet d'accélérer la vitesse des découvertes. Les manipulations liées à la production d'opioïdes sont effectuées par le laboratoire de Vincent Martin, également professeur en biologie synthétique à l'université montréalaise.

« Mon laboratoire participe au projet pour son expertise relative à la voie que les cellules de levure empruntent pour reconnaître certains signaux extérieurs », explique Malcolm Whiteway.

Cholestérol

Pour tenter de découvrir des opioïdes non addictifs parmi les nombreuses variétés produites en laboratoire, Malcolm Whiteway et son équipe ont d'abord dû se munir de cellules de levure « testeurs » possédant des récepteurs reconnaissant les opioïdes.

Toutefois, ce n'est pas une mince affaire. Depuis le milieu des années 1990, des scientifiques sont parvenus à remplacer des récepteurs de cellules de

Aux États-Unis, plus de 200 000 Américains sont décédés à la suite d'une surdose d'opioïdes de 2000 à 2016. Au Canada, on dénombre 11 500 décès liés aux opioïdes entre 2016 et 2018.

vure par des récepteurs d'une autre nature, mais jamais dans le cas des récepteurs opioïdes. L'élément qui empêchait leur développement dans les cellules : le cholestérol.

Les cellules de levure produisent de l'ergostérol, qui remplit une fonction similaire au cholestérol chez les humains.

Des chercheurs ont établi que, sans la présence du cholestérol, les récepteurs opioïdes ne peuvent être effectifs. Malcolm Whiteway a donc réalisé qu'en remplaçant l'ergostérol par du cholestérol dans les cellules de levure, celles-ci pourraient créer les effets escomptés.

Deux gènes doivent être modifiés pour que des cellules de levure parviennent à produire du cholestérol. « Par la suite, les cellules de levure fabriquant du cholestérol peuvent produire des récepteurs opioïdes qui reconnaissent des agonistes opioïdes. »

Biocapteurs

Ces cellules sont modifiées par les chercheurs de manière à prendre une couleur verte lorsqu'elles détectent la présence d'opioïdes. « Nous avons donc une méthode rapide permettant de déterminer si les molécules agissent vraiment comme des opioïdes, puisque le biocapteur va nous l'indiquer en devenant vert. Il est donc facile de tester des milliers et des milliers de cellules de levure », explique le chercheur.

Pour l'instant, ces « testeurs » fonctionnent relativement bien pour déterminer s'il y a ou non présence d'opioïdes dans les cellules de levure, mais ils ne sont pas encore capables de déterminer s'il s'agit de la variété spécifique d'opioïdes qui intéresse les chercheurs, c'est-à-dire une variante qui ne créerait pas de dépendance.

Pour l'équipe de Malcolm Whiteway, la prochaine étape sera donc de concevoir des récepteurs qui prendraient une couleur verte uniquement en présence d'opioïdes non addictifs.

« Nous ne détenons pas encore les connaissances pour parvenir à cette étape, explique Malcolm Whiteway. Mais [la maîtrise] du biocapteur est la première étape nous permettant de trouver ce dont nous avons besoin pour nous rendre à cet objectif. »

Un objectif qui pourrait avoir des retombées considérables sur la santé publique.

Avec Alexis Riopel

Ce contenu est réalisé en collaboration avec l'Université Concordia.



Malcolm Whiteway, dans les laboratoires de la Chaire de recherche du Canada en génomique microbienne dont il est titulaire, à l'Université Concordia. MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

lotoquebec.com

LOTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2020-01-11

649	02 03 07 18 24 26	06 compl.	Québec 49	09 16 20 31 40 43	45 compl.
-----	----------------------	--------------	--------------	----------------------	--------------

1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 58805014-01

Prochain gros lot (approx.) : 5 000 000 \$

Extra 8690453

lotoquebec.com

LOTO

Résultats des tirages du : 2020-01-10

NAX	10 13 14 24 28 47 48 compl. (12)	Extra	3474451
-----	-------------------------------------	-------	---------

Prochain gros lot (approx.) : 40 000 000 \$

lotoquebec.com

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

EN BREF

La course à la direction du Parti conservateur s'amorce lundi

La course à la direction du Parti conservateur débute officiellement lundi. Le parti a maintenant établi et publié les règles de cette course, qui incluent des frais d'inscription non remboursables de 200 000 \$. Les candidats à la direction auront également besoin de 3000 signatures d'appuis de la part des membres du parti. Les candidats ont jusqu'au 27 février pour s'inscrire et auront jusqu'au 25 mars pour répondre aux exigences afin d'être entièrement approuvés. La course au leadership a commencé officiellement à la mi-décembre, lorsque l'actuel chef Andrew Scheer a annoncé qu'il démissionnerait dès que son remplaçant aurait été choisi. Les membres du parti éliront leur nouveau chef le 27 juin lors d'un congrès à Toronto.
La Presse canadienne

François Legault rencontre ses homologues de l'Atlantique

Le premier ministre François Legault se joint à quatre de ses homologues de l'est du pays pour le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique à Saint-Jean, à Terre-Neuve-et-Labrador. La ministre des Affaires intergouvernementales, Chrystia Freeland, les rejoindra lundi après-midi. M. Legault prendra part à une séance visant à discuter de la collaboration des provinces de l'Atlantique et du Québec en matière d'énergie propre. D'ailleurs, Énergie NB et Hydro-Québec ont annoncé vendredi une entente qui permettra de vendre plus d'énergie hydroélectrique du Québec au Nouveau-Brunswick au cours des vingt prochaines années.
La Presse canadienne

Des Ontariens réveillés par une fausse alerte concernant une centrale nucléaire

TORONTO — Le gouvernement de l'Ontario mènera une « enquête complète » pour comprendre pourquoi les résidents de la province ont été réveillés dimanche matin par une alerte erronée concernant un incident à la centrale nucléaire de Pickering. Le Solliciteur général de l'Ontario a déclaré que l'alerte, qui a été envoyée sur les téléphones portables vers 7 h 30, avait été diffusée par erreur lors d'un exercice de routine mené par le Centre provincial des opérations d'urgence. Le gouvernement ontarien tentera de déterminer les causes de cette erreur « et prendra les mesures appropriées pour éviter que cela ne se reproduise », a affirmé la sollicitrice Sylvia Jones dans une déclaration écrite.
La Presse canadienne



La centrale de Pickering, sur le lac Ontario
FRANK GUNN LA PRESSE CANADIENNE



Pour le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, qui a réclamé la tenue d'un examen du BAPE pour le projet d'expansion 2022-2040, ces audiences devraient être l'occasion de réfléchir à la façon dont on gère nos matières résiduelles. FELIPE DANA ASSOCIATED PRESS

III ENVIRONNEMENT

Le dépotoir de Sainte-Sophie veut doubler sa capacité

Le BAPE examinera cette semaine la demande visant à enfouir 18 millions de tonnes de déchets supplémentaires sur le site d'ici 2040

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Le BAPE se penchera dès mardi sur un important projet d'expansion du site d'enfouissement de Sainte-Sophie, au nord de Montréal. La filiale de l'entreprise américaine Waste Management (WM), qui exploite le site, veut y enfouir jusqu'à 18 millions de tonnes de déchets d'ici 2040, ce qui reviendrait à doubler la quantité de débris stockés sur le site.

WM Québec demande l'autorisation du gouvernement du Québec pour ouvrir un nouveau secteur de son site pour l'enfouissement de déchets pour la période 2022-2040, puisque les zones actuellement exploitées seront remplies au maximum de leur capacité dès la fin de 2022, au rythme annuel actuel d'environ 950 000 tonnes de déchets.

L'autorisation du projet d'expansion prolongerait donc l'exploitation du site situé à Sainte-Sophie, à l'est de Saint-Jérôme. Le site, qui reçoit des déchets

de la région immédiate et des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) depuis 1964, contient déjà environ 20 millions de tonnes de déchets domestiques, ce qui signifie qu'on pourrait doubler cette quantité sur une période de 18 ans.

Selon l'étude d'impact déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le projet impliquerait un déboisement de peuplements forestiers et la perte de 180 000 m² de milieux humides. WM

Québec promet toutefois des mesures de reboisement, mais aussi de compensation des milieux humides détruits.

Mégasites

Ce n'est pas la première fois que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) évalue un projet d'expansion du site d'enfouissement de Sainte-Sophie. En 2009, à la suite d'un rapport du BAPE portant sur un projet d'expansion pour une période de 25 ans, le gouvernement du Québec avait finalement accordé un certificat d'autorisation pour une exploitation se prolongeant sur 10 ans.

A ce moment, le décret du gouvernement, qui autorisait dans un premier temps l'enfouissement d'un million de tonnes chaque année, précisait que « les tonnages annuels maximaux autorisés seront revus à la baisse en tenant compte, notamment, des objectifs de la future politique québécoise de gestion des matières résiduelles ». Or, dix ans plus tard, WM Québec réclame le droit d'enfouir la même quantité de déchets, soit un million de tonnes chaque année.

Pour le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED), qui a réclamé la tenue d'un examen du BAPE pour le projet d'expansion 2022-2040, ces audiences devraient être l'occasion de réfléchir à la façon dont on gère nos matières résiduelles. « Nous devrions passer à une autre étape dans notre réflexion, parce que l'ère des mégasites d'enfouissement devrait être chose du passé, surtout dans un contexte où on parle de plus en plus de réduction à la source », fait valoir son directeur général, Karel Ménard.

Selon lui, il serait même pertinent de mandater le BAPE pour mener un examen « générique » sur la gestion des sites d'enfouissement au Québec, au lieu d'étudier « chaque projet d'expansion à la pièce ». Il faut dire que d'autres sites se remplissent rapidement, dont celui de Lachenaie, le seul situé sur le territoire de la CMM, qui pourrait être rempli en 2029. On y enfouit chaque jour 3500 tonnes de déchets, en moyenne.

En plus des possibles conséquences sur les sols et sur l'eau, les sites d'enfouissement produisent des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment sous forme de méthane, un gaz au « potentiel de réchauffement » 25 fois plus élevé que le CO₂.

Selon le plus récent bilan québécois des émissions de gaz à effet de serre, le secteur « déchets » a produit 5,8 % de toutes les émissions de la province en 2017, soit 4,55 millions de tonnes de GES, un chiffre en croissance depuis 2013. Cela équivaut aux émissions moyennes annuelles de 1,8 million de voitures.

Dans le cas du site de WM Québec situé à Sainte-Sophie, l'exploitant a déclaré des émissions de GES de 149 540 tonnes en 2018, selon les données du « Registre des émissions de gaz à effet de serre » du gouvernement du Québec.

Deux scénarios explorés

AIDE

SUITE DE LA PAGE A 1

avec la famille du malade ; exiger l'avis d'un troisième expert médical ; soumettre le malade à une évaluation psychologique préalable ; prolonger le délai de réflexion obligatoire, actuellement de 10 jours, entre le moment où la mort est demandée et celui où elle est administrée.

Le gouvernement va toutefois plus loin que ce qu'exige le tribunal en interrogeant aussi les citoyens sur les directives anticipées. Deux scénarios sont soumis à la population. Dans le pre-

mier, le malade a fait une demande d'aide à mourir en bonne et due forme, mais il se la voit finalement refuser parce qu'il a perdu la capacité de consentir (son état s'est détérioré) pendant la période de réflexion de 10 jours. « Un médecin ou un infirmier praticien devrait-il pouvoir fournir l'aide médicale à mourir à une personne dans ces circonstances ? »

Le second scénario étudié par Ottawa risque de susciter un plus grand débat encore. Il porte sur des personnes ayant reçu un diagnostic qui « affectera leur aptitude mentale et mettra en jeu leur capacité décisionnelle, comme la maladie d'Alzheimer ». Si un malade de ce

genre indique dans un document les circonstances dans lesquelles il souhaite, dans le futur, qu'on lui donne la mort, le personnel soignant devrait-il obtempérer sachant qu'à ce moment, le patient ne sera plus en mesure de confirmer son souhait ?

Processus accéléré

Dans les coulisses, à Ottawa, on dit espérer pouvoir déposer un projet de loi d'ici le début du mois de mars. Il sera à peu près impossible de le faire adopter par la Chambre des communes puis le Sénat à temps pour le 11 mars. Une demande de prolongation du délai sera-t-elle déposée au tribunal ? « On va essayer d'accélérer autant que possible le processus et, quand on arrivera à l'échéance, on verra où on sera rendus et ce qu'on demandera à la Cour », indique au *Devoir* une source gouvernementale bien au fait du dossier. Rappelons qu'en 2016, le gouvernement de

En 2016, le gouvernement de Justin Trudeau avait dû adopter dans l'urgence sa loi légalisant l'aide à mourir, soumis qu'il était à un échancier imposé par la Cour suprême du Canada

Justin Trudeau avait dû adopter dans l'urgence sa loi légalisant l'aide à mourir, soumis qu'il était à un échancier imposé par la Cour suprême du Canada. Une prolongation du délai avait alors été demandée et obtenue.

Par ailleurs, il est à noter que le questionnaire d'Ottawa n'aborde pas la question des mineurs et des malades dont la souffrance est exclusivement d'ordre psychologique. Ces deux catégories de personnes devraient-elles pouvoir obtenir l'accès à l'aide médicale à mourir qui leur est refusé à l'heure actuelle ? Le gouvernement fédéral avait commandé au Conseil des académies canadiennes des études sur le sujet. Celles-ci lui ont été remises il y a un an, mais elles n'arrivaient à aucune conclusion définitive. Ces questions risquent d'être abordées dans un forum distinct, lorsque le Parlement à Ottawa entamera cet été la révision obligatoire de la loi.

III ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE

Repartir sur de meilleures bases

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge, a annoncé que le cours Éthique et culture religieuse (ECR) sera remplacé en 2022 par un cours qui ne portera pas, ou à peine, sur le phénomène religieux.

Des consultations ont commencé en ligne, et trois forums de discussions auront lieu en février à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Le ministre propose huit thèmes, dont la participation citoyenne et la démocratie, l'«écocitoyenneté», la citoyenneté numérique, l'éducation juridique ainsi que le développement de soi et les relations interpersonnelles et l'éducation sexuelle. La religion ne fait pas partie des thèmes suggérés, à moins que le sujet soit abordé sous le thème cultures des sociétés.

Il ne fait aucun doute que le cours ECR devait être revu, voire carrément remplacé. Dès son introduction en 2008, il a soulevé la controverse. Il a mécontenté les partisans d'un enseignement religieux confessionnel, tel qu'il était pratiqué dans le passé : un collège privé catholique a même obtenu du tribunal le droit de ne pas le dispenser. Les défenseurs d'une école laïque s'insurgent qu'on puisse s'immiscer dans les croyances personnelles des élèves, et certains croient que l'enseignement de la religion n'a pas sa place à l'école publique. Des conservateurs estiment que le fait de mettre toutes les religions sur le même pied verse dans le relativisme moral et menace l'identité nationale en gommant son caractère chrétien. D'autres ont relevé que le cours ECR n'abordait que marginalement l'athéisme et l'agnosticisme, ne les présentant pas comme des options valables et forçant ainsi une forme d'impératif de la croyance. Enfin, des esprits féministes s'étonnaient que les grandes religions patriarcales soient valorisées à l'école, alors qu'elles discriminent les femmes et qu'elles leur prêchent la soumission.

À cela s'ajoutent les difficultés d'ordre pédagogique : des enseignants qui ne sont pas formés pour enseigner la matière et qui, de surcroît, sont parfois réticents à le faire, des contenus mal définis et disparates, du matériel didactique qui étale des stéréotypes sexistes.

À notre avis, la plus grande tare du cours d'ECR, c'est de présenter la notion du vivre-ensemble presque exclusivement sous l'angle d'une coexistence des croyants de différentes religions et de la Charte des droits et libertés de la personne, alors que la pleine participation à la société québécoise dépend de valeurs qui ne sont pas l'apanage des religions et qui sont essentiellement laïques. L'humanisme, la démocratie, le civisme et l'éthique font partie de ces valeurs séculières.

Il ne s'agit pas toutefois de bannir tout enseignement des religions à l'école, comme le voudraient certains rationalistes. De fait, cet enseignement, dans une perspective culturelle, historique et même politique, est souhaitable, à commencer par le christianisme et le judaïsme qui déterminent beaucoup plus que d'autres le croient la culture et la pensée québécoises. C'est affaire de culture générale, certes ; ce sont surtout des connaissances qui s'avèrent essentielles pour comprendre non seulement le passé, mais aussi le XXI^e siècle. Or cet enseignement doit être intégré aux cours d'histoire ou d'univers social, non pas à un cours sur la citoyenneté.

Pour l'heure, le ministre Roberge a annoncé qu'il fait table rase, mais il ne nous dit pas par quoi il remplacera le cours d'ECR. Il doit préciser quels sont les objectifs du nouveau cours, quel en sera le fil conducteur ou l'épine dorsale et ce qu'il adviendra de l'enseignement des religions.

III ACCÈS AU LOGEMENT

Des promoteurs révoltants

La « nouvelle tendance » en immobilier est tout simplement révoltante. Des promoteurs sans grande sensibilité pour le respect du droit à l'égalité mettent en marché des projets destinés aux 50 ans et plus.

Ces projets conçus pour les professionnels sans enfants et les retraités en bonne santé se multiplient, surtout sur la Rive-Sud et la couronne nord de Montréal, révélait samedi *Le Devoir*. C'est le comble de l'égoïsme pour une génération narcissique qui s'accroche à ses privilèges, car il ne devrait pas y avoir de méprise sur la clientèle ciblée par ces projets. Même si le critère de 50 ans et plus englobe partiellement des représentants de la génération X, ces projets s'adressent, en tout premier lieu, à des boomers fortunés qui veulent vieillir entre eux dans leurs îlots de quiétude.

Posons les termes du débat à l'envers pour un instant. Et si un jeune promoteur tout feu tout flamme avait la hardiesse de mettre en marché un projet destiné aux millénariaux, en refusant de répondre aux questions des acheteurs potentiels à la chevelure grise nés au XX^e siècle ? Les bâtisseurs de la Révolution tranquille exigeraient sans doute une commission d'enquête pour faire la lumière sur cette scandaleuse affaire « d'agisme ».

C'est bien une affaire de discrimination fondée sur l'âge qui se trame derrière cette nouvelle mode. Non seulement elle est contraire aux objectifs de mixité sociale qui sont à la base des politiques de logement, mais elle risque d'accroître les barrières à l'entrée et d'aggraver la crise du logement pour les nouveaux acheteurs qui auraient l'infortune d'être jeunes ou d'avoir des enfants. L'étape suivante dans ce nouveau phénomène de ségrégation immobilière, ce sera quoi ?

Dans le domaine du logement, la discrimination fondée sur l'âge est interdite par la Charte québécoise des droits et libertés. Cette affaire interpelle directement la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, mais ses interventions ne seront pas suffisantes pour mettre un terme à ces pratiques inacceptables. La Commission règle ses dossiers au cas par cas à partir des plaintes qu'elle reçoit.

Les maires des municipalités où sévissent ces promoteurs ont des pouvoirs d'intervention. Ils devraient refuser aux promoteurs qui pratiquent la discrimination les permis et les autorisations sans lesquels ils ne pourront pas faire de mise en chantier. Les ministres de la Justice, Sonia LeBel, et des Affaires municipales, Andrée Laforest, devraient aussi défendre le droit à l'égalité et les valeurs d'inclusion dans l'accès au logement. Parce que ce n'est pas comme ça qu'on vit au Québec.

LES LUNDIS DE GODIN



LIBRE OPINION

Étalement urbain : mythes, réalités et enjeux économiques

Paul Germain
Maire de Prévost

Ces derniers jours, on casse beaucoup de sucre sur le dos des villes de banlieue en véhiculant de fausses informations ou à tout le moins des raccourcis intellectuels plus que discutables. On rapporte que les banlieues accaparaient des territoires agricoles pour faire du développement immobilier irréflecté.

Depuis plus de 40 ans, la Loi sur la protection du territoire agricole, la Commission de protection de la protection du territoire agricole et l'Union des producteurs agricoles régulent de façon très serrée tout zonage. Tout n'est pas parfait, mais la réalité est à des lieues du discours ambiant.

On prétend aussi que les MRC de la deuxième couronne ne font rien pour freiner l'étalement urbain. La MRC Rivière-du-Nord, comme la plupart des MRC de la périphérie métropolitaine, a adhéré à l'orientation 10 imposée par Québec qui a pour effet essentiellement d'empêcher la construction de nouvelles rues dans les secteurs sans services ; d'obliger les secteurs desservis à obtenir 14 logements à l'hectare, ce qui implique un changement radical du tissu villageois qui varie actuellement entre 2 à 7 logements à

La vision
montréalocentriste
du Québec doit céder
la place à une vision
polycentrique

l'hectare ; de limiter le périmètre urbain, tant qu'il n'y a pas de saturation complète de ce dernier.

La réalité est que les villes périurbaines font maintenant des efforts dans la lutte contre l'étalement urbain, mais aussi que ces nouvelles dispositions dans nos schémas d'aménagement créeront des problèmes structurels. Beaucoup de villes de banlieue bouclaient leur budget avec les revenus que la croissance immobilière apportait. Il s'agit d'un manque à gagner qui peut représenter facilement 3 à 5 % du budget annuel qu'il faudra tous les ans compenser.

La densification de nos espaces villageois, le vieillissement de nos infrastructures, une richesse foncière déficiente, nos villes possédant peu d'industries et de commerces, et la plus grande place que nous devons faire au transport collectif, nécessiteront des investissements majeurs dans nos milieux de

vie. Déjà que nous participons au financement des trains de banlieue et du métro, comment ferons-nous pour développer adéquatement nos propres réseaux de transport ?

Nos régions ont aussi leur propre économie, leur propre milieu de vie. Faire du développement durable, c'est aussi créer des emplois dans nos villes pour que nos citoyens puissent travailler près de leur milieu de vie. La vision montréalocentriste du Québec doit céder la place à une vision polycentrique, où chaque communauté tire son épingle du jeu à travers des principes de développement durable.

Les principes que l'on veut appliquer pour la métropole doivent aussi s'appliquer dans nos pôles régionaux existants. Quoi qu'en pensent ceux qui ont négocié le dernier pacte fiscal, ce dernier ne permettra pas aux villes périurbaines de faire face à la restructuration économique, urbanistique et environnementale qu'elles doivent prendre.

Vous voulez régler le problème d'étalement urbain ? Donnez-nous les moyens financiers d'agir sur nos milieux de vie et il n'y en aura plus. Et si vous plaît, cessez de blâmer les villes de banlieue pour le manque d'attractivité de Montréal. Ce problème se règle chez vous, pas chez nous.

LETTRES

Le « Megxit »

Il apparaît de plus en plus évident que le prince Harry et son épouse, Meghan Markle, ont l'intention de s'éloigner de la monarchie britannique, voire de s'en séparer complètement, une intention qui laisse le Royaume-Uni en émoi, à tel point que le choc a relégué au second plan le vote historique des députés britanniques qui ont donné leur feu vert à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne après trois ans et demi de déchirements.

Du côté du palais de Buckingham, la reine Élisabeth II, 93 ans, grand-mère de Harry, reconnaît avoir été prise de court par la diffusion du message explosif du duc et de la duchesse de Sussex annonçant qu'ils avaient décidé de renoncer à leur rôle de premier plan au sein de la famille royale britannique pour s'installer une partie de l'année en Amérique du Nord.

Ce n'est pas d'hier que le couple princier évoque ouvertement

sa difficulté à vivre la pression médiatique, le prince Harry, sixième dans l'ordre de succession au trône, ayant fait part de la crainte qu'il éprouve que sa femme ne subisse le même sort que sa mère, la princesse Diana.

Or, quels que soient les moyens utilisés par Harry et Meghan pour s'éloigner de la royauté, l'aura de Buckingham continuera de briller au-dessus de leur tête couronnée. À mon avis, le couple princier est condamné à subir la pression médiatique et, quel que soit l'endroit où il s'établira, un appareil photo surgira de nulle part pour croquer son visage !

Henri Marineau
Québec, le 12 janvier 2020

Livres en français : il y a minorité et minorité

J'apprends qu'il a fallu l'intervention de la ministre fédérale Mélanie Joly pour prévenir le retrait de 27 000 des 150 000 li-

vres en français des bibliothèques publiques de Toronto, soit 18 % de la collection francophone. Les compressions en Ontario font particulièrement mal aux Franco-Ontariens.

Quel contraste avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec, où 64,8 % des 330 553 livres disponibles sont en anglais et seulement 32,7 % en français, soit deux fois moins. Je ne sais pas comment réagirait notre minorité anglophone si on y faisait disparaître 18 % de ses livres. Elle ferait peut-être contre mauvaise fortune bon cœur en faisant remarquer qu'il en resterait quand même 175 572 sur 292 013, soit malgré tout 60,1 % du total, dans une province où elle constitue moins de 10 % de la population, ce qui est mieux qu'une claque dans la face.

Qui a affirmé déjà que nous traitions mal nos anglophones ? Si les francophones hors Québec étaient aussi bien traités, ils n'auraient pas autant fondu depuis 50 ans.

Sylvio Le Blanc
Montréal, le 12 janvier 2020

Une décennie après le séisme, une crise politique s'abat sur Haïti

Thomas Lalime
Ph. D. en économie

En 1960, Haïti était bien plus riche que la Corée du Sud. Son produit intérieur brut (PIB) réel par habitant s'élevait à 1018 dollars américains (dollars constants de 2010) contre seulement 944,3 dollars américains pour la Corée du Sud, selon les statistiques de la Banque mondiale, rapportées par l'Université Sherbrooke.

La première république noire du monde était cinq fois plus riche que la Chine, qui avait un PIB réel par habitant d'à peine 192,3 dollars américains en 1960. Elle entamera une course folle de création de richesse et de contrôle de sa population au cours des soixante dernières années. C'est donc sans surprise qu'elle est devenue aujourd'hui une véritable puissance politique et économique mondiale.

Les deux républiques partageant l'île d'Haïti avaient un PIB réel par habitant sensiblement égal en 1960. Soixante ans plus tard, la République dominicaine est devenue 11 fois plus riche qu'Haïti avec un PIB réel de 8630 dollars américains par habitant à l'est de l'île contre seulement 784 dollars américains par habitant à la partie occidentale, selon les données récentes diffusées par le Fonds monétaire international (FMI).

Catastrophe

Pourquoi la Chine, ou la République dominicaine à un degré moindre, a-t-elle réalisé un tel miracle en matière de croissance et de développement économiques alors qu'Haïti a connu un véritable désastre ? En regardant de plus près la tendance de la croissance économique des cinq dernières décennies, on se rend compte qu'Haïti a fait face à une succession de catastrophes naturelles et politiques qui aboutissent à une véritable catastrophe économique.

La série statistique du taux de croissance économique fait état de plusieurs épisodes de destruction de richesse en Haïti. Parallèlement, la Chine et la République dominicaine ont emprunté une trajectoire beaucoup plus vertueuse avec des taux de croissance économique parfois supérieurs à 10 % sur une longue période.

Un taux de croissance économique négatif a été observé au tout début des années 1980 à la suite du passage de l'ouragan David en août 1979. Cette période est également celle où la dictature des Duvalier commençait à être secouée par des contestations populaires qui auront raison d'elle le 7 février 1986. La tendance allait persister au cours des quatre années suivantes



où le pays allait connaître six présidents et des troubles politiques.

Le 30 septembre 1990, le président Jean-Bertrand Aristide, démocratiquement élu, a été éjecté du pouvoir par un coup d'État militaire sanglant qui va encore sonner le glas de la croissance économique au pays. Celle-ci a connu un pic de -11,75 % en 1993 avant le retour au pouvoir du président Aristide. C'est la pire performance économique réalisée en Haïti à cause de l'embargo commercial imposé à Haïti par les États-Unis. Cet embargo a complètement asphyxié l'économie locale déjà fragile.

La période 2000-2004 a été marquée par un taux de croissance économique négatif dû à des turbulences politiques nées des élections contestées de mai 2000 qui ont ramené le président Aristide au pouvoir. La période de transition 2004-2006 va enregistrer une reprise de la croissance économique jusqu'au tremblement de terre du 12 janvier 2010 qui tombait comme un couperet avec un taux de croissance économique de -5,5 %.

Turbulences

On comprend aisément qu'en matière de retombées économiques, les turbulences politiques, comme le coup d'État du 30 septembre 1990, avaient été beaucoup plus néfastes pour l'économie haïtienne que le tremblement

de terre du 12 janvier 2010.

Ce constat invite à accorder une importance particulière à la crise politique que vit Haïti présentement. Car, pour la première fois depuis le tremblement de terre, le taux de croissance économique touche à nouveau le fond : -2 % selon les estimations du ministère de l'Économie et des Finances. Cette mauvaise performance économique risque d'empirer si les dirigeants ne trouvent pas une issue favorable à la crise politique actuelle.

Les crises politiques ont causé beaucoup plus de tort à l'économie haïtienne que les catastrophes naturelles. Deux principales raisons peuvent expliquer ce constat. La première vient du fait que les catastrophes naturelles soulèvent généralement une vague de sympathie et de générosité de la communauté internationale.

De fait, l'aide internationale affluait en abondance au lendemain du 12 janvier 2010. Avec des résultats très mitigés, il est vrai ! Mais, à l'inverse, au lendemain du coup d'État du 30 septembre 1990, le plus puissant voisin d'Haïti lui a imposé un sévère embargo commercial qui a détruit une grande partie de sa frêle économie.

Deuxièmement, les conséquences des catastrophes naturelles sont souvent circonscrites dans une région. Par exemple, le tremblement de terre avait détruit le cœur de Port-au-Prince et

Aucun accord politique crédible n'est signé entre le gouvernement et l'opposition, qui continue de réclamer le départ du président, Jovenel Moïse. Rien ne garantit que la crise politique ne se détériorera pas en 2020.

CHANDAN KHANNA
AGENCE FRANCE-
PRESSE

certaines villes avoisinantes. Mais la majorité des autres départements du pays n'a pas vraiment été frappée par la destruction de biens et services. Alors que les crises politiques, elles, touchent le pays dans son ensemble. De plus, les mesures de gestions de ces crises créent souvent d'autres crises plus tard.

Dix ans après le tremblement de terre, un séisme politique s'abat sur Haïti depuis les émeutes des 6 et 7 juillet 2018. Et la décennie 2010-2020 résume bien le feuilleton qui s'y déroule depuis l'assassinat du père fondateur de la nation, Jean-Jacques Dessalines le 17 octobre 1806.

Décollage raté

L'instabilité politique chronique a certainement plombé le décollage économique du pays et explique en grande partie pourquoi il n'arrive pas à épouser la même trajectoire économique que la Chine et la République dominicaine. Celle-ci arrive à instaurer un climat politique stable indispensable à décollage économique pendant que l'instabilité politique et les crises politiques récurrentes rendent son voisin de l'ouest beaucoup plus vulnérable dix ans après le drame de 2010.

Après le tremblement de terre, c'est donc un séisme politique qui traumatise les pauvres Haïtiens. À partir du 13 janvier 2020, le Parlement haïtien sera dysfonctionnel avec la caducité de la Chambre des députés. Seul un nombre restreint de sénateurs continueront de siéger. Au cours de la même année, le mandat des maires arrivera à terme. Aucun accord politique crédible n'est signé entre le gouvernement et l'opposition qui continue de réclamer le départ du président, Jovenel Moïse. Rien ne garantit que la crise politique ne se détériorera pas en 2020.

Les faiblesses de construction évidentes ayant provoqué le drame humain du 12 janvier 2010 n'ont pas été corrigées. L'aide d'urgence apportée par les agences internationales et les pays amis n'a pas aidé à construire ou à reconstruire une Haïti plus sûre, plus résiliente ou moins vulnérable. On constate toujours un manque sinon l'absence de respect d'un code de construction et l'absence de responsabilité civile pour faute.

Les institutions inclusives considérées comme le moteur du développement économique restent faibles et parfois inopérantes. Malheureusement, au lendemain du tremblement de terre, la communauté internationale accordait peu d'importance à ces enjeux.

Haïti est classée au 3^e rang des pays du monde les plus touchés par des événements climatiques entre 1995 et 2014, selon le Germanwatch Global Climate Risk Index. L'instabilité politique continue contribue à la dégradation de cette permanente vulnérabilité. Ces conséquences sont néfastes. Entre 2004 et 2016, en seulement 12 ans, Haïti a enregistré plus de 12 milliards de dollars américains de pertes économiques dues aux catastrophes naturelles. Toute une catastrophe économique.

III LANGUE FRANÇAISE

Pour une légitimation du terme « autrice »

Anne-Marie Pilote
Doctorante en communication à l'UQAM
Arnaud Montreuil
Doctorant en histoire à l'Université d'Ottawa

Le mot « autrice » est de plus en plus utilisé au Québec, comme en témoigne son acception par l'Office québécois de la langue française et son emploi fréquent dans les médias écrits et audiovisuels. Pourtant, cette féminisation du terme auteur provoque chez plusieurs des grincements de dents.

À preuve, la linguiste-chercheuse Céline Labrosse signait récemment un texte dans *Le Devoir* (« Une auteure ou une autrice ? »), où elle indique clairement sa préférence pour « auteure », arguant notamment que le terme « ostentatoire d'autrice » s'inscrit à contre-courant des usages actuels puisque, selon elle, le suffixe -trice « tombe en désuétude depuis des décennies ».

Le plaidoyer linguistique de M^{me} Labrosse pour l'emploi du féminin auteur est convaincant (rappelons que le suffixe -eure pour auteure est une nouveauté, un néologisme qui s'est progressivement répandu dans les années 1990 sous l'impulsion de l'OQLF). En revanche, la disqualifica-

tion de sa variante « autrice » sur la base de sa non-importance historique et de sa désuétude nous semble l'être un peu moins, et ce, pour deux raisons.

L'une est pragmatique : on dit bien, sans que cela cause d'émou, les mots actrice, cantatrice, fondatrice, administratrice, bienfaitrice, etc. Pourquoi donc s'irriter particulièrement devant « autrice » ? D'autant plus que, si l'on respecte la morphologie de la langue française — qui est « amie du féminin » rappelle la linguiste française Edwige Khaznadar —, l'accord veut que les noms en -teur forment leur féminin en -trice.

Mais surtout, et c'est là notre deuxième raison, c'est un processus sociohistorique d'invisibilisation des femmes dans un contexte de renforcement de la domination masculine entre le XVII^e et le XIX^e siècle qui explique pourquoi le terme « autrice » est tombé en désuétude. S'il est vrai que « la forme autrice n'a jamais été généralisée, à quelque période que ce soit de l'histoire » comme le souligne M^{me} Labrosse, il demeure qu'il a bel et bien été utilisé dans maintes sources littéraires et religieuses au fil des siècles.

En effet, à la fin du Moyen-Âge et au début de l'époque moderne, il désignait légitimement une femme qui écrit.

Dans son article *Histoire d'autrice, de l'époque latine à nos jours*, la chercheuse Aurore Évain (Sorbonne-Nouvelle), souligne que c'est à partir du XVII^e siècle qu'a commencé un tir de barrage masculin contre le terme autrice.

Le linguiste Bernard Cerquiglini rappelle qu'à cette époque, les hommes s'attribuent la gouvernance du champ littéraire et en reformatent le lexique en excluant radicalement « autrice » (l'Académie française, qui a statutairement autorité sur la langue, le rejeta à partir de 1694. Elle ne se résolut à l'accepter qu'en 2019). Derrière l'effacement du féminin des termes voués à la pensée et à l'écriture, justifié par un prétendu ordre naturel qui rend impensable qu'une femme écrive, se cache une prise de contrôle du monde des lettres par les hommes au moment de son autonomisation et de sa professionnalisation.

Démasculiniser

C'est donc dire que, si la langue française est morphologiquement favorable au féminin, ce sont les sociétés et les locuteurs qui en usent qui ne le sont pas toujours. L'histoire d'autrice le montre bien : la langue est fortement tributaire du social.

Depuis le XIX^e siècle, les femmes luttent moins avec l'interdit d'écrire qu'avec une langue qui leur résiste.

Derrière l'effacement du féminin des termes voués à la pensée et à l'écriture se cache une prise de contrôle du monde des lettres par les hommes au moment de son autonomisation et de sa professionnalisation

Leur combat pour une plus grande égalité avec les hommes a concrètement transformé le lexique, surtout pour les termes associés à des positions de pouvoir traditionnellement masculines. D'ailleurs, au Québec, grâce au remarquable travail de l'OQLF et du Conseil du statut de la femme, il y a longtemps qu'on emploie : une députée, une mairesse, une ambassadrice, une écrivaine.

Il ne faut pas avoir peur, à notre avis, de réhabiliter autrice. Il s'agit de rendre légitime un terme qui était jadis en usage sans avoir de connotation péjorative. Il s'agit surtout de reconnaître la marque d'une intervention politique féministe dans la langue : employer le mot « autrice » est dans une certaine mesure un acte subversif qui vise à démasculiniser la langue et le champ littéraire en allant à l'encontre de la logique d'invisibilisation du féminin qui l'a gouverné de manière presque incontestée pendant plusieurs siècles.

C'est sur la base de ces réflexions que nous estimons que les mots « auteure » et « autrice » ne sont pas mutuellement exclusifs. Au contraire, ils travaillent même de manière synergique, puisque l'adoption de chacun de ces deux termes suppose la reconnaissance de l'influence du rapport de genre sur la langue et ouvre la porte à la contestation de la domination masculine. En effet, le mot auteure vise l'égalité des genres à travers une certaine déssexualisation de la langue française, tandis qu'autrice rend visible le féminin pour le revaloriser au même titre que le masculin. En somme, écrivez auteure ou écrivez autrice, mais écrivez-le.

36,6 °C comme nouvelle référence

La température corporelle des humains a baissé grâce à l'amélioration de leurs conditions de vie, avance une nouvelle étude scientifique

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

La température normale du corps humain est aujourd'hui plus basse qu'elle ne l'était il y a 200 ans. Elle est inférieure aux 37 °Celsius que l'on a toujours considérés comme la normalité. L'amélioration de nos conditions de vie et d'hygiène, ainsi que de l'état de santé de la population, serait responsable de cette baisse.

C'est le médecin allemand Carl Reinhold August Wunderlich qui, après avoir mesuré la température de 25 000 personnes, a établi en 1851 la référence des 37 °C (98,6 °F) pour la température normale du corps humain. Or, en 2002, une compilation de 27 études plus récentes avait rapporté une température moyenne inférieure à la norme déterminée par Wunderlich. Plus récemment encore, en 2017, l'analyse de 250 000 mesures effectuées sur plus de 35 000 patients britanniques est arrivée à la même conclusion, avec une température moyenne de 36,6 °C.

Une équipe de chercheurs dirigée par la professeure Julie Parsonnet de l'École de médecine de l'Université de Stanford a voulu vérifier si la différence observée entre la valeur déterminée par Wunderlich et celle mesurée aujourd'hui représente un réel changement ou si elles découlent d'un biais dans les mesures qui aurait pu être occasionné par la méthode utilisée (orale ou axillaire) ou la qualité des thermomètres employés, ceux d'aujourd'hui étant nettement plus précis que ceux d'il y a 200 ans.

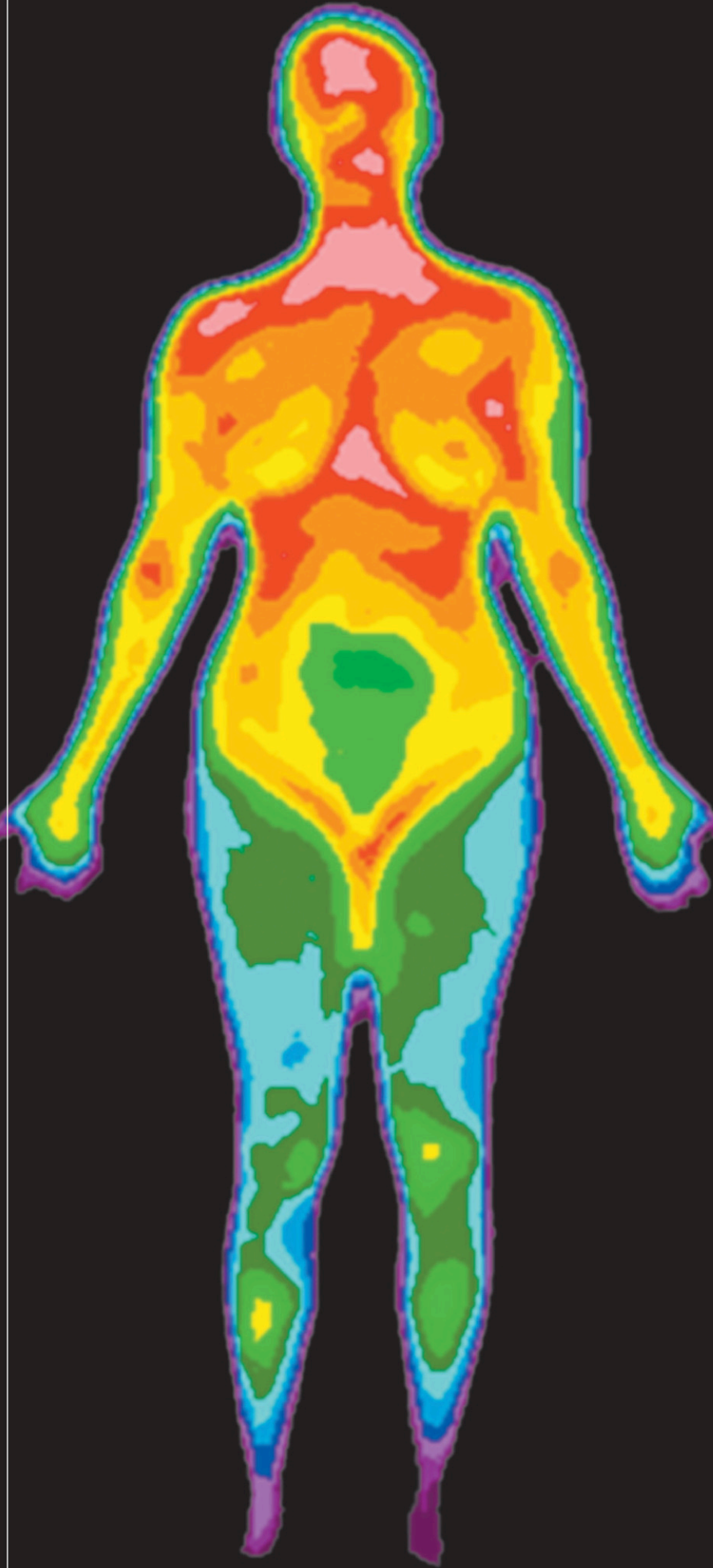
Pour résoudre cette question, ces chercheurs ont analysé 677 433 mesures de température corporelle provenant de trois jeux de données obtenus à trois périodes différentes, un premier allant de 1862 à 1930 qui incluait des individus nés au début des années 1800, un deuxième s'étendant de 1971 à 1975 et un dernier couvrant les années 2007 à 2017.

Ils ont ainsi relevé que la température corporelle des hommes nés dans les années 2000 était de 0,59 °C moins élevée (soit 36,41 °C) que celle de ceux nés au début du XIX^e siècle; la température des femmes aurait diminué pour sa part de 0,32 °C depuis 1890.

Le fait que les chercheurs ont observé une diminution de température comparable à chaque décennie (soit de 0,03 °C par décennie), ainsi que des différences de température similaires dans deux cohortes distinctes, les incite à croire que la température corporelle a réellement baissé au cours du temps.

La méthode utilisée ne semble pas avoir eu d'incidence non plus, car la prise de mesure sous l'aisselle (comme l'a fait Wunderlich dans les années 1800) aurait plutôt eu tendance à sous-estimer le changement au cours du temps, étant donné que les températures mesurées sous l'aisselle sont typiquement inférieures à celles mesurées oralement de 1 degré Celsius.

Dans l'article qu'ils publient à ce sujet dans la revue *eLife*, les chercheurs expliquent que la baisse de la température corporelle est consécutive à une réduction du métabolisme basal, lequel correspond à la quantité d'énergie dépensée par l'organisme pour maintenir en activité ses fonctions vi-



tales (cœur, cerveau, respiration, digestion et maintien de la température du corps).

Les auteurs imputent cette réduction du métabolisme de base au cours du temps principalement à une diminution de la prévalence de l'inflammation au sein de la population. « Wunderlich a obtenu ses mesures de température à une époque où l'espérance de vie n'était que de 38 ans et où les infections chroniques, telles que la tuberculose, la syphilis et la parodontite [inflammation des gencives] affligeaient une grande proportion de la population. Ces maladies infectieuses pour lesquelles il n'existait pas de traitement au XIX^e siècle causaient une inflammation chronique qui influait probablement sur la température corporelle », font-ils valoir.

Or, « l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène, y compris l'hygiène dentaire, le déclin de la tuberculose et l'avènement des antibiotiques ont vraisemblablement diminué la prévalence de l'inflammation chronique », avancent-ils. Et cette diminution de l'inflammation « pourrait expliquer la baisse continue de la température corporelle observée particulièrement entre les deux cohortes plus récentes. [...] Le recours aux médicaments anti-inflammatoires, dont l'aspirine, les statines et les anti-inflammatoires non stéroïdiens, s'étant accru durant cet intervalle. »

Les chercheurs supposent aussi qu'à mesure que les habitations ont commencé à être mieux chauffées en hiver, puis rafraîchies en été par la climatisation, et à offrir ainsi une température ambiante constante, le métabolisme basal a pu diminuer, car « il n'était ainsi plus nécessaire de dépenser de l'énergie pour maintenir la température du corps constante comme au XIX^e siècle, alors que les maisons étaient mal chauffées et dépourvues de climatisation. »

« Nous sommes aujourd'hui physiologiquement différents de ce que nous étions, car l'environnement dans lequel nous vivons a changé, dont notamment la température de nos maisons, notre contact avec les micro-organismes et la nourriture à laquelle nous avons accès. Toutes ces choses font que nous avons changé physiologiquement », affirme M^{me} Parsonnet.

Wunderlich a obtenu ses mesures de température à une époque où l'espérance de vie n'était que de 38 ans et où les infections chroniques, telles que la tuberculose, la syphilis et la parodontite [inflammation des gencives] affligeaient une grande proportion de la population. Ces maladies infectieuses pour lesquelles il n'existait pas de traitement au XIX^e siècle causaient une inflammation chronique qui influait probablement sur la température corporelle.

LES AUTEURS DE L'ÉTUDE



LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

**RENSEIGNEMENTS ET
ADMINISTRATION**

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

**AVIS PUBLICS
ET APPELS D'OFFRES**

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

**AVIS DE DÉCÈS -
LE MÉMORIEL**

Téléphone
514 525-1149
Courriel
deces@lememorial.com

**PETITES ANNONCES
ET PUBLICITÉ PAR
REGROUPEMENT**

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12300, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication - Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.